



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 7 janvier 2021 à 19h00 /
2021eko urtarrilaren 7ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
31 décembre 2020 / 2020ko abenduaren 31a	27	21

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Fabien LARROQUET, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Pascal PEYREBLANQUE (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2021-06 Plan de relance de l'État - demande de subvention pour logements sociaux et logement d'urgence/ Estatuko sustatze plana – bizitegi sozialak eta urgentziako bizitegiarentzat diru laguntzaren eskaera

Dans le cadre du plan de relance voté par le Parlement, l'Etat propose de nouvelles enveloppes aux collectivités via la DETR et la DSIL. L'objectif affiché est de programmer des dossiers dont les travaux démarrent dès 2021 et participent ainsi rapidement au soutien de l'activité économique qui subit les conséquences de la crise sanitaire.

Les priorités du gouvernement concernent la rénovation énergétique des bâtiments publics qui vise à réduire le poids de la facture énergétique.

La Commune d'Ascain pourrait présenter le projet d'aménagement de deux logements dans une partie des locaux occupés par la Poste et dont ils n'ont plus l'utilité. Le premier serait un logement d'urgence dont la surface habitable serait de 40 m² et le second un logement locatif social dont la surface habitable serait de 56 m². Le cout est estimé à 170 354 € HT.

De plus, la réhabilitation d'un logement communal près de la mairie (Eskola) devenu vétuste est indispensable et il serait transformé en logement locatif social de type 3 de 57 m². Le cout est estimé à 107 361 € HT.

Ainsi, le cout total de cette opération s'élèverait à 277 715 € HT pour laquelle la Commune sollicite une subvention de la part de l'État à hauteur de 60 %, soit 166 629 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'Etat au titre du Plan de Relance à hauteur de 60 %, afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible qui aiderait la Commune à mener à bien cette opération,

ARRETE le plan de financement suivant :

Montant de l'investissement : 277 715 € HT

Financement :

- Subvention État à 60 % : 166 629 €

- Autofinancement communal : 111 086 €

Total : 277 715 €

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

